Nro. XXXVII.

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 8 MAI 1793.

Varsovie, *le 8 Mai.*

Note remise le 28 Avril par la Sme. Confédération générale, à S. E. M. de Sievers, Ambassadeur extraordinaire de S. M. l'Impératrice de Russie, en réponse à celles de ce ministre, sous la date du 18.

La Confédération générale des deux Nations, ayant enjoint aux Soussignés de répondre aux notes de S. E. M. de Sievers Ambassadeur Extraordinaire de S. M. J. de toutes les Russies, datées du 9. & 18. du mois courant, ils se trouvent chargés & contraints d'avouer, que la Confédération ne s'est jamais attendue à une déclaration de la prise des Provinces de la République, & qu'elle s'est trouvée par conséquent après la réception de la première note, dans la situation difficile & épineuse de concilier les sentimens douloureux dont elle s'est senti pénétrée, avec les égards dûs à des puissances voisines & Alliées; situation qui a uniquement été cause d'une plus longue délibération. La Confédération générale a cru en effet pouvoir supposer, d'après l'énoncé des notes qui lui ont été remises, tant de la part de S. M. J. de toutes les Russies, que de celle de S. M. Prussienne, que la prise des plus riches contrées de la République de Pologne, & dont l'étendue surpasse celle de la part qui lui est laissée, n'est plus un objet de négociation susceptible d'un arrangement mutuel; mais plutôt une déclaration de ce qu'il a plu à ces deux puissances, de soumettre à leur domination, & il a parû par conséquent à la Confédération générale, qu'un pouvoir quelconque, & même celui de la Diète n'étant pas à même de détourner le désastre, qui vient de fondre inopinément sur la République, il auroit été du devoir de la dite Confédération, qui par un serment solemnel s'est obligée à la face des autels, de maintenir l'intégrité du pays dans la plus petite partie; de se soustraire à la moindre participation de tout ce qui pourroit la rendre parjure à juste titre. Les délibérations n'ont donc roulé depuis, que sur les moyens propres à sauver l'honneur d'une conscience nette & irréprochable, après que la Confédération s'est vûe hors d'état de servir utilement la patrie, & à mériter par une contre-déclaration loyale, de se voir plutôt plainte que méprisée, à la suite d'un événement qu'elle ne peut se reprocher d'aucune manière, & dont elle espère être justifiée dans un public équitable & compatissant.

C'est dans un combat de sensations pareilles, que la seconde note de S. E. M. l'Ambassadeur, datée du 18 Avril, a été remise à la Confédération générale, laquelle est forcée en outre de craindre les reproches de la Nation, au sujet de son inaction, sur-tout après avoir été informée, que tout ce qui a été livré à la nombreuse armée de S. M. J. ne seroit bonifié qu'après la publication des Universaux, pour assembler une Diète extraordinaire; elle vient de charger enfin les Soussignés, pour qu'au nom de la Confédération générale, & d'après ses ordres exprès, ils déclarent que la dite Confédération se croit justifiée pleinement par devant l'être suprême, & l'équité compatissante des puissances voisines & alliées, ainsi que par devant sa Nation juste & impartiale, au sujet d'une participation quelconque, au projet du partage de la Pologne, & par rapport aux mesures qu'elle prend, d'après les loix garanties par ces mêmes puissances, en rappellant les membres du Conseil Permanent, qui n'a pas encore rendu compte de son administration passée, en substituant de nouveaux membres à la place de ceux, qui se trouvent légalement exclus, & pour remédier au complot établi par la loi de 1775. en rendant en outre à cette magistrature, toute l'activité qui lui a été donnée, aux fins de subvenir efficacement aux besoins urgens de la République, & de continuer son Gouvernement.

Les Sousignés se flattent que S. E. M. l'Amb: Ext: de S. M. J. voudra trouver la présente réponse aussi loyale & droite, que toutes les actions de la Conféd: l'ont toujours été, & qu'il en donnera connoissance à sa Cour, en justifiant tout ce qui a pû être l'effet d'un pouvoir trop limité, par un serment de la dite Conf: gén: prêté solemmellement.

Putawski Vice-Maréchal de la Confédération de la Couronne.—Zabiełło Maréchal de la Confédération de Lithuanie.

FRANCE.

Troisième suite des événemens politiques, durant le cours du mois passé.

Seconde Proclamation de Dumourier à la Nation Françoise.

Lorsque j'ai publié ma première Proclamation, j'avois sondé les sentimens de tous les Corps, composant l'armée. Tous m'avoient paru pénétrés des malheurs que causoit à notre patrie, la tyrannie anarchique exercée au nom de la Convention Nationale; tous reconnoissoient effectivement, que nous ne pouvons pas vivre sans loix; tous m'ont paru d'accord dans l'opinion, que le rétablissement de la constitution nous rameneroit l'ordre & la paix, sans lesquels nous ne pouvons plus exister. Je n'av is pas encore lieu de m'attendre, qu'il pût y avoir la moindre vacillation dans une opinion aussi bien fondée, & qui paroissoit aussi unanime. Qui croiroit que ce sont des Généraux, qui ont travaillé par ambition ou par esprit de vertige, à changer le résolution de l'armée. Dampierre, Stätenhoff, la Morlière, Rostère, Chancel, Ferrand, ont conjuré contre leur patrie, contre leurs compagnons-d'armes, & contre moi, à qui ils prodiguoient les assurances des mêmes principes que les nôtres. Je ne leur reprocherai pas leur ingratitude: leur punition sera un jour dans le fond de leur cœur. Aucun d'eux n'estime les scélérats, qu'ils servent actuellement. Les Jacobins dans leur aveugle fureur, en feront justice; ils périront victimes de leur avilissement; car plusieurs d'entre eux sont de la caste persécutée, & les anarchistes rejetteront sur eux, les désastres qui ne peuvent pas manquer d'accompagner les plans insensés & sanguinaires, que cet amas de criminels factieux, opposera aux plans d'attaque réguliers des puissances combinées.

La défection arrangée par ces traitres, a changé pour un moment, la face des affaires. Les commissaires de la Convention, rassemblés à Valenciennes & à Lille, ont employé des mesures dignes d'eux, pour égarer l'armée, & pour étouffer la prétendue conspiration, que nous regardons tous comme un acte nécessaire de vertu, puisque c'est le seul moyen de sauver la France. Ils ont employé les armes des lâches & des scélérats. Le 3 de ce mois, six volontaires fanatiques sont venus à St. Amand, pour me poignarder. Je les ai sauvés de la fureur des soldats; & je les ai envoyés joindre les quatre commissaires; ils augmenteront le nombre des otages.

Le 4. trois bataillons de volontaires-nationaux ont déserté du camp, sans ordre, pour se jetter dans Valenciennes. Je les ai rencontrés sur le chemin de St-Amand à Condé, à une demie lieue de cette dernière ville. Je marchois sans escorte, comme un père au milieu de ses enfans, (car tel étoit le doux nom, que m'avoit donné toute l'armée:) J'avois au plus 15. ou 18 personnes avec moi à cheval; ils ont eu la lâcheté de m'assaillir à coups de fusil; ils ont tué plusieurs personnes & beaucoup de chevaux: Ils m'ont coupé le camp, où je voulois me retirer, & j'ai été forcé de me sauver avec une partie des officiers qui m'accompagnoient, en traversant l'Escaut dans un bateau, pour me rendre au premier poste des Impériaux. Comme notre intention n'étoit point d'émigrer; comme on nous assuroit que l'armée exprimoit fortement son indignation contre ces assassins, & son attachement au rétablissement de la paix & de l'ordre, nous nous sommes rendu au camp à la pointe du jour. Mais au travers des protestations réitérées d'attachement aux principes qui nous déterminent, nous avons remarqué une agitation sourde & morne, qui nous a fait juger, qu'il y avoit de grandes vacillations dans les opinions. J'ai parlé à chaque Corps; on m'a répondu comme les jours précédens. Mais d'après la remarque que nous avions faite, voulant nous rendre au partier-général de St. Amand, nous avons appris que le Corps de l'artillerie, projettoit d'amener le grand parc à Valenciennes, & que le complot des factieux qui l'égarent, étoit de nous enlever, pour nous y mener, & de se faire un mérite de nous sacrifier à la vengeance de nos tyrans. Il ne nous restoit plus alors qu'un parti, celui de nous re-

tirer à l'armée Impériale, que nous devons regarder comme notre alliée, d'après la proclamation aussi noble que franche du respectable Général qui la commande. Plusieurs Corps de cavalerie nous ont déjà joints; quelque Infanterie a fait de même; & dès que les Impériaux entreront sur le territoire de la France, non pas comme des conquérants, & comme voulant dicter des loix, mais comme des alliés généreux, qui viennent nous aider à rétablir la constitution, laquelle peut seule arrêter les crimes & les calamités, dont la France est menacée, beaucoup d'autres Corps viendront se joindre à leurs frères d'armes.

Je connois l'esprit de l'armée, & sur-tout celui des troupes de ligne. Le fond de ses principes est pur; elle peut se laisser entrainer un moment, par l'exagération des opinions qu'on lui présente. Mais comme le courage invincible qu'elle a montré pendant cette guerre, doit nécessairement être accompagné du desir d'avoir des loix, qu'elle ne peut trouver que dans la constitution, détruite par l'odieuse tyrannie des anarchistes, elle sera honteuse d'avoir pu joindre un moment, ses drapeaux à ceux de la licence criminelle; elle se ralliera aux braves, qui ne m'ont accompagné dans ma retraite momentanée, que pour rentrer sous deux jours au plus tard, & faire cesser les desordres avilissans, qui couvrent la France entière de deuil & de terreur.

Je jure au nom de mes compagnons, que nous ne déposerons pas les armes, que nous ne soyons venus à bout de notre entreprise; que notre unique dessein est de rétablir la constitution, & la Royauté constitutionnelle; qu'aucun desir de passion, de vengeance & d'ambition, ne nous conduit; qu'aucune puissance étrangère n'influence notre opinion; que par-tout où l'anarchie cessera, à l'apparition de nos armes & de celles des armées combinées, on trouvera en nous des amis & des frères; que par-tout où nous trouverons de la résistance, nous saurons distinguer les coupables, & épargner aux paisibles habitans, victimes de la scélératesse des Jacobins de Paris, les horreurs & les calamités de la guerre; que nous ne craignons nullement les poignards de Marat & de ces Jacobins; que nous en détruirons la fabrique, ainsi que celle des infames écrits, par lesquels on cherche à pervertir le caractère noble & généreux de la Nation Françoise. Enfin je repète au nom de mes compagnons-d'armes, le serment de vivre ou de mourir libre. "

Le Général en Chef de l'armée Françoise.
(*Signé*) Dumourier.

Dépêche des commissaires Lequinio, Cochon & Bellegarde, à la Convention.—Valenciennes, le 7 Avril 1793.

„ *Citoyens nos collegues*: Tout est bien, tout ira bien. L'armée toute entière a déserté le camp du traitre, & s'est venue ranger sous les drapeaux républicains, à Valenciennes, Lille & Douai. Nous pouvons le dire hardiment: *La Patrie est encore une fois sauvée.* "

„ Il est impossible de vous peindre la noire combinaison de Dumourier, pour nous perdre & nous donner un Roi, & la multitude des moyens qu'il a employés pour corrompre les soldats. Mais tous sont bons républicains & ont les Rois en horreur. Il n'est nullement douteux que ce traitre eût été sacrifié par l'armée, s'il ne se fût échappé à l'instant où il s'est apperçu qu'il étoit démasqué."

„ Dumourier a eu de zélés coopérateurs, & entre autres le Général Neuilly. Il est impossible de pousser plus loin le faux patriotisme & l'hypocrisie: il s'est fait Autrichien. "

„ Le trésor dont nous vous avons parlé dans nos dernières lettres, a couru trois fois le danger d'être enlevé. Enfin, après prise & reprise, il nous est arrivé hier à trois heures de l'après-midi. Nos collegues de Douai nous mandent qu'ils ont reçu une partie de ce trésor. Mais il n'est pas considérable. Celui qui est à Valenciennes n'est que d'un million; celui qui est arrivé à Douai, n'est que de la moitié. La grande caisse n'est point parvenue sur les terres de France, l'infame Dumourier ayant eu soin de l'intercepter dans sa retraite. "

„ Le Général Bouchot, que vous avez nommé ministre de la guerre, est ici; il voit tout par lui-même; il a visité l'armée, & sera plus à même de pourvoir à ses besoins & de bien administrer. "

„ De l'argent, sur-tout de l'argent, & des effets de campement. "

„ Le Général Dampierre vient de faire la revue de l'armée. "

„ Le brave régiment de Chamborant & presque tous les hussards sont rentrés. Les dragons de Berchigny qui étoient passés chez l'ennemi, rentrent par bandes, & bientôt il n'y aura plus que quelques poignées d'officiers qui soient restés avec le conspirateur. "

„ Nous avons tant d'occupations, qu'il nous est impossible de communiquer beaucoup avec le conseil exécutif. Nous ne recevons point de nouvelles de la Convention, ce qui prouve que nos dépêches sont interceptées: comptez sur notre zèle & notre surveillance. "

Signé, *Bellegarde, Cochon & Lequinio.*

Une députation de la section de Bonne-Nouvelle, admise à la barre, dénonce comme amis & complices de Dumourier, les Brissot, les Gensonné. .... Ce début a soulevé tout un côté de l'Assemblée, & il en est parti ces mots souvent répétés: à l'Abbaye, à l'Abbaye. Cependant un décret permet aux pétitionnaires de continuer. Ils achèvent leur liste, & la composent des noms des Vergniaux, des Guadet, des Barbaroux, des Buzot, &c. Ils demandent que ces Députés soient livrés au glaive des Loix, & prédisent aux législateurs, que s'ils adoptent cette mesure, la patrie reconnoissante les bénira, même quand ils n'existeront plus.

Cette adresse produit deux effets bien contraires: les mumures & les applaudissemens se sont élevés au même degré d'énergie.

Un côté demande les honneurs de la séance pour les Pétitionnaires, & l'impréssion, de l'adresse. L'autre côté réclame l'ordre du jour. Ils ont été admis à la séance; mais la demande en impression a été écartée. Après de très-vifs débats, il a été décrété:

1. Tous ceux qui ont des faits à dénoncer contre des membres de la Convention, les déposeront au Comité de salut public.

2. Ceux des législateurs qui seront convaincus de quelque délit National, seront sur-le-champ livrés au Tribunal révolutionaire.....

La Convention a décrété en outre, „ qu'il sera établi dans tous les départemens des tribunaux criminels, pour juger les personnes qui exciteront le peuple à la révolte, à l'instar de ceux qui y sont établis, pour instruire le procès des contre-révolutionnaires pris les armes à la main. "

Le citoyen Bouchot ministre de la guerre, au citoyen Lebrun.—Valenciennes, le 7 Avril 1793. l'an 2. de la République Françoise,

„ J'ai reçu, citoyen, le décret de la Convention Nationale, qui me nomme au ministère de la guerre, & la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, pour m'annoncer cette nomination. Dans les tems de révolution, l'on doit plus consulter son dévouement que sa capacité, lorsqu'on est appellé aux emplois publics. Je vais me rendre aux ordres de la Convention. J'ai voulu rapporter des nouvelles de Valenciennes; cette circonstance retardera de deux ou trois jours mon arrivée....." *Bouchot.*

Cambon au nom du comité de marine, dit: „Le ministre de la marine nous a donné des détails très-satisfaisans sur nos forces de mer; mais il a eu la bonne-foi de nous déclarer, qu'au milieu d'une guerre générale, il se croyoit incapable de remplir avec fruit, le poste où nous l'avons appellé. Il demande à être remplacé, & nous a indiqué un candidat, le citoyen Dalbarat, un de ses adjoints: votre comité vous le propose pour ministre de la marine. "

L'assemblée unanime sur ce candidat, a évité la longue formalité de l'appel nominal, & Dalbarat a été nommé sur-le-champ, pour remplacer Monge au ministère.

Pour nous consoler de nos pertes sur la Meuse & sur le Rhin, il nous arrive des nouvelles de plusieurs avantages récemment remportés sur les insurgés de Brétagne. Ils ont de nouveau tenté le siege en règle des Sables d'Olonne; mais ils ont été culbutés avec perte de 300 hommes, quatorze bouches à feu, & onze chariots de pain, de viande, &c. Ils n'ont plus de munitions, & ils ont été obligés d'évacuer précipitamment tous les environs. On va leur porter de grands coups, moyennant les secours qui arrivent, & ceux qu'on attend. (Depuis huit jours on annonce ainsi à la Convention, que les insurgés sont battus, détruits, & tous les jours il y a quelque nouvelle action contre eux, & leur nombre ne fait qu'augmenter.)

Un secrétaire a fait le 8. lecture de la lettre suivante adressée de Gaudens, frontière d'Espagne, sous la date du premier Avril, au ministre dela guerre, par le Général Dubouquet.

„ J'ai l'honneur de vous rendre compte, que le Général de brigade Sabudet, conformément à l'ordre que je lui ai donné, a fait son entrée dans la vallée d'Aran, hier 31 Mars, sur deux colonnes, l'une dirigée sur Foz, & l'autre sur le Portillon, & qu'il s'en est emparé. Il est actuellement à Vielle. Il a fait environ 80 prisonniers, pris 60 fusils, & 600 cartouches à balles. Il n'a perdu que deux chasseurs qui ont été tués, & quatre blessés. Rien n'a pu arrêter l'ardeur des troupes; ni les neiges, ni les mauvais chemins; elles ont surmonté tous les obstacles en

vrais soldats républicains. Ce mot seul fait leur éloge. Quand j'aurai reçu les détails ultérieurs, j'aurai l'honneur de vous les adresser. " *Signé* Dubouquet.

Depuis quelque temps on proposoit comme moyen de salut public, de proscrire le commerce de l'argent. Cambon a lu un projet de décret contre cette vente de l'argent, & pour la prohibition de toute négociation publique des lettres de change, billets & autres effets sur les places de commerce, ou les villes situées dans les pays gouvernés par des personnes, qui sont en guerre avec la République. Le titre premier, relatif à la vente de l'argent, a été ajourné au lendemain pour tout délai. Le titre second a été adopté ainsi qu'il suit.

„ A compter du jour de la publication du présent décret, le prix de tous les achats, marchés ou conventions pour le service de la République, seront stipulés en sommes fixes d'assignats, sans qu'il puisse y être inséré aucune stipulation de payement en especes, ni aucune clause y relative. "

„ Le prix des dits marchés ou conventions qui auront été passés pour le compte de la République, antérieurement au présent décret, avec stipulation de payement en especes, ou autres clauses y relatives, sera également payé en assignats, avec une indemnité proportionnée aux-dites clauses & réserves. "

„ L'indemnité sera réglée par le ministre dans le département duquel les marchés auront été passés, & par le fournisseur; elle sera ajoutée aux marchés comme clause additionnelle, & sera soumise à toutes les formalités prescrites, pour les marchés passés par les ministres. "

„ A compter du 15 Avril présent mois, la partie de solde, appointement ou traitement, qui d'après les loix étoit payée en numéraire, aux officiers, soldats & autres personnes de tout grade & de toute dénomination, qui sont employées dans les départemens de la guerre & de la marine, & qui seront en Europe dans le territoire François ou occupé par les armées Françoises, sera payée en assignats, avec une plus value de moitié en sus de la somme qui étoit payée en numéraire, laquelle sera payée dans la même forme que les appointemens, solde & traitement. "

L'assemblée a continué le 11. la discussion sur la prohibition de la vente de l'argent, & sur la défense de négocier publiquement les letres de change & autres effets de toute nature, sur les places de commerce, dont les gouvernemens sont en guerre avec la France.

Les deux articles relatifs à la défense des négociations publiques, ont été ajournés à deux jours. Le troisième, concernant la prohibition de la vente de l'argent, a été consacré & vivement applaudi des spectateurs. Voici les articles décrétés:

„ A compter de la publication du présent décret, la vente du numéraire dans toute l'étendue du territoire François, ou occupé par les armées Françoises, sera défendue sous peine de six années de gêne, pour les personnes qui seront convaincues d'en avoir acheté ou vendu. "

„ La même peine est portée contre tout individu, qui proposeroit de vendre ou d'acheter des marchandises plus ou moins cher, suivant qu'elles seroient payées en argent ou en assignats. "

„ L'exportation des especes & des lingots d'or ou d'argent, hors le territoire François, ou occupé par les armées Françoises, est prohibée sous les peines portées par les décrets antérieurs. "

„ Toute personne qui refusera de recevoir des assignats en payement, y sera contrainte par le juge de paix, qui la condamnera en outre à une amende égale à la somme refusée, laquelle amende sera perçue au profit de la Nation, par le receveur du droit d'enregistrement. "

Une députation des Liégeois réfugiés à Paris, depuis & à l'occasion de la catastrophe du 5 du mois dernier, s'est présentée le 10. au conseil de la commune. L'orateur a demandé, „ attendu le vœu prononcé de la réunion à la France, qu'il soit accordé un lieu de dépôt & un logement, pour le gardien des archives qu'ils ont eu soin d'emporter avec eux. Ce local leur servira en même tems de lieu de séances, pour s'occuper des intérêts de leur patrie, jusqu'à ce que l'arbre de la liberté abbattu par les Autrichiens, soit relevé par les mains victorieuses de leurs frères les François. " Après une réponse fraternelle de la part du Maire, & un réquisitoire de Chaumet, il a été accordé aux Liégeois la salle dite de l'Egalité, l'assurance de l'hospitalité dans toutes les sections, & que le transport des archives se fera Dimanche prochain, au milieu d'une fête pompeuse dont le comité des travaux publics, & le Commandant Général feront les préparatifs. Qu'à cette fête seront invités la Convention, le département, les municipalités de l'arrondissement, l'Assemblée Electorale, les Tribunaux, &c.

Des dépêches reçues des isles du Vent, annoncent que l'isle entière de la Martinique est délivrée des contre-révolutionnaires. Le fort Bourbon, dominant la ville de Saint-Pierre, a reçu une garnison patriote. Les isles de Saint-Lucie, la Guadeloupe & Tabago sont également calmes & ont reconnu la République.

Santerre a annoncé à la Commune, qu'il vient de recevoir deux nouvelles lettres de Monsieur, qui se qualifie Régent du Royaume de France, & qui demande que le fils de Capet soit reconnu pour Louis XVII. à compter du jour où une hache infâme a été portée sur la tête de Louis XVI. Ces deux lettres étoient adressées au Commandant-Général de la force armée à Paris. Elles ont été portées à la Convention, ainsi que les imprimés & autres pieces qu'elles renfermoient.

Anecdote tirée de la Correspondance secrette.

Nous l'avions bien prévu que ce feu d'un patriotisme éxalté, feroit renaître en France, le règne glorieux de cette antique chevalerie, où l'amour jouoit un si beau rôle. Le trait suivant prouve que ces tems ne sont pas éloignés.

Clemence Albert citoyenne du district de la Vienne, agée de 22 ans, (La gazette Nationale ajoute qu'elle étoit jolie,) se présenta ces jours derniers, sous l'habit de garde National, dans l'endroit où la jeunesse de son canton, étoit rassemblée pour le recrutement. „ Citoyens, Républicains généreux, leur dit-elle, j'applaudis au zèle de la municipalité, qui vient de mettre mon amant en état d'arrestation, parce qu'il a eu la foiblesse de faire mine d'émigrer ce canton, pour se soustraire à l'enrôlement. Je lui ai reproché ce moment d'oubli, excusable sans doute par l'amour & l'attachement qu'il m'a voués. Rendez-le-moi, rendez-le à lui-même, & daignez m'accepter pour le suivre, en qualité de volontaire: je réponds de lui. Sa demande fut accueillie avec transport; son exemple entraine un grand-nombre de jeunes guerriers: on se dispute l'honneur de marcher sur ses traces. Tous les citoyens se portent ensuite autour de l'arbre de la liberté, & jurent avec la belle Clémence & son amant, de *vaincre ou de mourir.* On publie le mariage de ce couple heureux; chacun presse la nouvelle amante dans ses bras. Son père agé de plus de 93 ans, verse sur elle des larmes de joie & d'admiration. La municipalité se charge des frais de la noce, & promet à cette fille courageuse, une gratification de 20 sous par jour, tant que la campagne durera.....Renaud n'a pas eu besoin de livrer à la nature des combats aussi cruels, pour se séparer de son Armide; ils sont partis ensemble, combattront aux côtés l'un de l'autre, s'encourageront mutuellement. Eh! que ne peut l'amour, quand il est exalté par le feu du patriotisme! Le district de la Vienne attend tout de leur bravoure, & tout le monde est persuadé, que les Autrichiens n'auront rien à opposer aux efforts généreux de leurs braves citoyens. Je veux le croire aussi; cependant, attendons que l'événement ait justifié cet augure.....

Les Généraux Miranda, Stengel, Lanoue & Blanchelande ci-devant gouverneur de St. Domingue, ont porté leur tête sous la hache fatale de la guillotine. Le Général Miączyński & des centaines d'autres ont déjà un pied sur le premier dégré de l'échaffaud; ils n'attendoient qu'un décret, qui sans doute est prononcé depuis long-tems. Combien de milliers de citoyens qui n'ont commis d'autre crime, que de désapprouver à demi-voix, les arrêtés tyranniques des Jacobins, éprouveront un sort aussi funeste!... C'est encore le même esprit qui a dicté ce décret aussi injuste que barbare, qui met dans une espèce d'arrestation perpétuelle, les femmes & les enfans des Généraux & autres employés de la République, lesquels devront répondre sur leur tête, des succès plus ou moins heureux de leur mari ou de leur père: comme si en tems de guerre, où tout dépend de mille circonstances, qu'on ne peut ni prévoir, ni déterminer à son gré, un Général ou un ministre pouvoient garantir la réussite de ce qu'ils proposent ou entreprennent; & comme si d'ailleurs, dans le cas même où un agent public ne feroit pas tout ce qu'il doit, sa femme & ses enfans devoient payer de leur tête, son ignorance ou sa mauvaise foi. La Convention & son odieux tribunal criminel, pensent sans doute que le génie nait à l'ombre de la tyrannie, & qu'il ne faut pour engager les talens à se développer, que les environner de soupçons, de calomnies, & de tout l'appareil d'une cruauté raffinée.....

Kellermann demande à être autorisé à lever un bataillon de 600 hommes, qu'il composera de bons tireurs, connoissant bien les montagnes, & qu'il nommeroit les Chasseurs des Alpes. (L'autorisation lui est accordée.)

Londres, 20 Avril.

L'escadre de l'Amiral Cosby fit voile le 15. avec une nombreuse flotte marchande, pour les Indes-Occidentales.

C'est la troisième flotte Angloise qui a mis en mer depuis 3 semaines. Le gouvernement a frêté, & leur équipement avance en diligence, huit batimens armés pour trasporter 2500 hommes de cavalerie à Dunkerque, qui sera, dit-on, l'une des premières places, contre laquelle les armes de la grande-Brétagne seront dirigées. On l'investira par mer & par terre, sous les ordres du Duc d'York, qui vient d'être élevé au grade de Général. On prétend savoir que les habitans de cette ville, ont sollicité notre gouvernement à en prendre possession; si cela se vérifie, cette conquête est à moitié faite.

Les troupes Angloises sont parties le 17. à 1 heure & demie du matin pour Bruges. Elles vont se joindre aux autres troupes Angloises Hanovriennes & Hollandoises, qui doivent se réunir sur le territoire François du côté de Dunkerque.

Les Anglois ont fait une descente sur les côtes de Bretagne & de Normandie.

L'on a par la voie de Londres, la déclaration de guerre de l'Espagne, contre le présent Gouvernement François, ainsi que la nouvelle, que le chargé des affaires du même gouvernement, nommé d'Arbaud, avoit reçu de la part du ministère de S. M. très-fidèle, l'ordre de quitter Lisbonne & le Portugal.

Pays-Bas, du 24 Avril.

Malgré l'espece de désorganisation qui règne dans l'armée Françoise, depuis la défection de Dumourier avec plusieurs autres Généraux, cela n'empêche pas ceux qui sont restés à leur poste, de faire des préparatifs vigoureux de défense. A Lille on a fait sortir les bouches inutiles de la ville; les fauxbourgs ont été rasés, ainsi que beaucoup d'arbres & de maisons de campagne, qui pourroient faciliter les approches de l'ennemi. Ces mesures annoncent l'intention de soutenir un siege, qui pourroit trainer en longueur, si la place se trouve bien défendue. D'un autre côté, les Prussiens sont campés en avant de Tournay, où ils seront joints par un corps de troupes Angloises & Hollandoises, avec lequel ils agiront de concert, pour combiner leurs mouvemens avec l'armée Autrichienne.—A Ostende il est débarqué plusieurs régimens de troupes Angloises, tant cavalerie qu'infanterie; le Duc d'York va établir son quartier-général dans cette ville.

3e. suite du Bulletin officiel de l'armée de Sa Majesté l'Empereur & Roi, du quartier-général de Quievrain, du 11. au 18 Avril.

D'après les rapports arrivés, notre perte aux attaques de la forêt de Valenciennes & de St. Sauve, se réduit à 4 hommes tués, & 29 blessés, dont un Lieutenant. 3 hommes du régiment de Ligne ont été faits prisonniers.

Dans la nuit du 13. au 14. nos troupes commencèrent à lever des retranchemens autour de la cense d'Onnaing & d'Estreu. L'ennemi ayant entendu les travailleurs, & cru qu'on alloit ouvrir les approches, jetta 2 balles à feu près d'Estreu. Environ 200 volontaires ennemis attaquèrent nos avant-postes de St. Sauve, d'où pour continuer nos retranchemens de la cense sans obstacle, on tira sur eux quelques coups de canon, qui les forcèrent à la retraite.

Quoique l'ennemi eut pu incommoder nos travailleurs, occupés aux retranchemens du moulin d'Estreu, il ne le fit pas.

L'ennemi chassé par le Général Clerfait, de Vicogne, Raimer & Bruey, ayant pris poste sur les hauteurs d'Anzin, commença l'après-midi à s'y retrancher; & pour ne pas être troublé dans ces travaux, il fit d'abord un feu très vif de canons & d'obus sur nos avant-postes, les fit attaquer & retrogader par plusieurs petites divisions, mais des renforts accourus remirent nos troupes en possession de leurs postes.

Environ 300 hommes d'infanterie & une centaine de cavalerie ennemie, sortis de Feumont & de Morpant, attaquèrent à 3 heures après minuit, notre piquet de cavalerie à la cense de Salmagne, ainsi que celui d'infanterie qui occupoit la droite de la forêt. Ces 2 piquets arrêtèrent l'ennemi pendant quelque tems, malgré sa grande supériorité, lui tuerent 3 hommes, & firent 2 prisonniers. Dès qu'ils eurent reçu du renfort, ils repoussèrent l'ennemi jusqu'à Feumont. Notre perte se réduit à 3 hommes blessés & 2 égarés. Quatre de nos chevaux sont tombés entre les mains de l'ennemi.

Dans la nuit du 15 Avril, l'ennemi renforça son poste près d'Anzin, continua à lever des retranchemens, & soutenu de son artillerie, attaqua de nouveau nos avant-postes. Ceux-ci après une assez longue résistance, durent enfin céder à la supériorité du nombre, & abandonner une partie de la forêt. Le Lieutenant-Feldmaréchal Alvinzi s'étant approché avec du renfort, il y eut une affaire de poste qui dura jusqu'au soir. L'ennemi fut repoussé, & nos troupes rentrèrent à leur poste.

Sur l'avis que l'ennemi ne cessoit du côté de Bavay & de Hon, d'allarmer nos avant-postes, le Colonel Prince de Reuss eut ordre de l'en chasser; ce qu'il effectua après avoir tué quelques ennemis; il se campa près de Teniere, & plaça ses avant-postes à Bavay. A cette attaque il y eut de notre côté un homme tué & quelques blessés. L'ennemi se retira à Pont & Berlemont.

Le 16. quatre cent volontaires ennemis attaquèrent nos avant-postes à St. Sauve. Quelques coups de canon les obligèrent à retrograder. L'ennemi qui campoit derriere Valenciennes, a reçu des renforts considérables & a pris poste au delà de la Ronelli à Presau & Artre. Un gros détachement ennemi tant d'infanterie que de cavalerie, ayant attaqué vers midi, le poste des chasseurs & le village de Sauldain, fut vivement repoussé par notre cavalerie.

Les François ont fortifié Bavai, qui n'étoit qu'une petite place ouverte; & son attaque pourra coûter du sang.

La grosse réserve qui étoit à Quievrain, s'est avancée le 17. & 18. sur Valenciennes. Tous les mouvemens tendent à couper les communications entre les places ennemies.

De Francfort, du 18 Avril.

Avant-hier à 5 heures du matin, les François au nombre de 5000. firent une sortie de Mayence, pour débusquer les Impériaux du village de Weissenau qu'ils occupoient. Mais ils furent repoussés, & poursuivis par les houlans jusque sous le canon de la place. Malheureusement ce village fut presque entièrement réduit en cendres.

Le Curé de Nackenheim, l'un des plus enragés Clubistes de Mayence, qui s'étoit ensuite emparé de sa propre autorité de la Cure de St. Christophe, pour y prêcher la liberté & l'Egalité, vient d'être amené ici avec 2 espions & quelques déserteurs.

Rapport officiel de la seconde entrée des François dans le Duché de Deux-Ponts.

Le 15 de ce mois, la division de l'armée de la Moselle, qui s'étoit retirée vers Sarbruck & Sarguemines, & qui est maintenant aux ordres du Général Landremont, s'est portée sur deux colonnes vers Deux-Ponts & Hombourg. A dix heures du matin, les François parurent sur la montagne de Bouben-hausen, vis-à-vis de Deux-Ponts, au nombre de 3 ou 4 mille hommes, la plupart cavalerie. Une heure après, on vit un Corps de dragons & de hussards, suivis d'un bataillon de la Legion de Kellermann, traverser la ville, & monter avec beaucoup de hardiesse la montagne dite le Creuzberg, où étoient environ 300 hussards prussiens. Ceux-ci se replièrent devant des forces supérieures, après diverses escarmouches, où il y eut quelques blessés de part & d'autre. Les François rentrèrent dans la ville trois heures après, & dirent avoir poursuivi les Prussiens jusqu'à Kayshoven, à deux lieues de Deux-Ponts. Le reste de la colonne descendit en même temps, & passa la nuit dans la ville.

Le 16. les deux colones Françoises se présentèrent devant la ville de Hombourg, d'où elles délogèrent un Corps de Prussiens, qui se replia sur le Carlsberg, à trois quarts de lieue de cette ville. Vers les 4 heures de l'après-midi, les François entreprirent d'attaquer ce poste important, où les Prussiens étoient, dit-on, retranchés. Mais après une canonade de près de deux heures, les François voyant que leurs boulets atteignoient à peine au Carlsberg, tandis que les Prussiens leur répondoient par deux pieces de gros calibre; la nuit commençant d'ailleurs à s'approcher, ils renoncèrent à cette entreprise, & le Général Landremont rentra aux Deux-Ponts à dix heures du soir, avec les mêmes troupes qui en étoient parties le matin.

Le 17. à huit heures du matin, il a repris la route de Bliescastel, où il est arrivé le soir, après avoir passé presque toute la journée sur la hauteur de Bouben-hausen.

On assure que les François font venir de Sarlouis, des pieces de douze livres de balle, & qu'aussitôt leur arrivée, ils attaqueront de nouveau le Carlsberg, où les Prussiens se renforcent de plus en plus. Il y a eu dans ces trois jours quelques hommes tués ou blessés, & un petit nombre de prisonniers faits de part & d'autre.....De part & d'autre les troupes ont montré la plus grande bravoure. Dans la matinée du 15. nous avons vu huit hussards Prussiens de Wolfrath, aller avec beaucoup d'audace reconnoitre à la portée du fusil, un piquet de dragons François de 20. ou 30 hommes, près du village de Bouben-hausen.

Les habitans de Deux-Ponts & des villages des environs, ont fourni aux besoins des armées respectives, tant en vivres qu'en fourages.